

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE1563

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, après le mot :

« actifs »

insérer les mots :

« ainsi que l'insertion professionnelle dans le secteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter les politiques publiques d'insertion au sein des politiques concourant à assurer le renouvellement des générations d'actifs en agriculture. Il vise ainsi à intégrer dans l'enjeu du développement de nouvelles vocations les opérateurs en lien avec l'emploi et l'insertion, comme France Travail, mais aussi des opérateurs tels que les chantiers d'insertion.